

Les vêtements de protection

Les principaux risques

- risques thermiques (froid, chaleur, humidité, vent, flamme, projections de métaux...)
- risques liés à la mauvaise visibilité (chantiers, routes...)
- risques chimiques (poussières, gaz...)
- risques mécaniques (coupures, chocs, déchirures, perforation...)
- **risques biologiques (contaminations par les virus, les bactéries)**
- **risques électriques et électrostatiques**

On sélectionnera un vêtement en fonction de sa capacité à protéger contre le risque rencontré mais également en fonction de son confort, son esthétique, sa fonctionnalité (modes d'ajustement, poches, fermetures...).

Normes

EN340: Exigences générales

(Il ne peut être fait référence à cette norme seule mais uniquement en association avec une norme spécifique)

EN470-1: Pour utilisation pendant le soudage et les techniques connexes



EN342: Risque lié au froid



EN343: Risque lié aux intempéries



EN471: Faible visibilité : 3 classes

| | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
|------------------------------|----------|----------|----------|
| Matière de basse | 0.14 | 0.50 | 0.80 |
| Matière rétro réfléchissante | 0.10 | 0.13 | 0.20 |



EN531

Vêtements de protection pour les travailleurs de l'industrie exposés à la chaleur (excepté les vêtements de sapeurs pompiers et de soudeurs).



Vêtements de protection contre les produits chimiques
(EN943, EN14605, EN ISO13982, EN13034)

Type 1: étanches aux gaz

Type 2: non étanches aux gaz

Type 3: étanches aux projections de liquides

Type 4: étanches aux pulvérisations

Type 5: protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air

Type 6: protection limitée contre les produits chimiques liquides



unik



Système anti-chute

« Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en oeuvre, la protection des travailleurs doit être assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié, ne permettant pas une chute libre de plus d'un mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur. Lorsqu'il est fait usage d'un tel équipement de protection individuelle, un travailleur ne doit jamais rester seul afin de pouvoir être secouru dans un temps compatible avec la préservation de la santé »
(Décret n02004-927 du 1er septembre 2004).

Un dispositif de protection individuelle antichute s'articule autour de plusieurs éléments indispensables et d'une série de normes:

- * Dispositif de préhension du corps (muni d'un ou plusieurs points d'accrochage)
- * Liaison entre ce dispositif et un point d'ancrage
- * Dispositif d'ancrage (point d'ancrage et ancre structurelle)



Préhension du corps

C'est le **harnais de sécurité**, système de préhension du corps destiné à arrêter les chutes et qui s'adapte directement sur la personne.

Ce système peut être formé de différents éléments sangles, boucleries etc.

Un harnais est constitué au minimum d'un point d'amarrage (ou point d'accrochage) assurant le lien avec une longe.

Cette partie est couverte par la norme **EN361**:
« Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: Harnais d'antichute».

Le harnais peut également être constitué avec une **ceinture** (dispositif de préhension du corps entourant le corps à la taille).

Les ceintures sont couvertes par la norme **EN358**:
Equipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention des chutes de hauteur: «Ceintures de maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail».

Les ceintures peuvent également être utilisées comme ceintures de maintien au travail et de retenue, constituées avec une longe.
(dans ce cas ce matériel n'assure pas la fonction antichute)

-La liaison antichute (élément de connexion)

C'est le lien entre la personne – le harnais – et le point d'ancrage). Il s'agit des **longes** qui peuvent être en corde, en fibres synthétiques, en câble métallique, en sangle ou en chaîne.
Longueur maximum = 2 mètres.

Cette partie est couverte par la norme **EN354**
«Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: Longes».

Ces éléments peuvent être constitués avec un **absorbeur d'énergie**; l'absorbeur d'énergie permet d'amortir le choc en cas de chute. Cet élément est couvert par la norme **EN355**
«Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: Absorbeurs d'énergie».

L'absorbeur est constitué d'une sangle pliée dans un emballage. En cas de choc, l'emballage se déchire et la sangle se déplie limitant la force de freinage à un niveau non lésionnel.

La liaison antichute est équipée d'un **connecteur** permettant de la relier à la fois au harnais (point d'amarrage) et au point d'ancrage.

Les connecteurs peuvent être directement fabriqués avec la longe et/ou avec l'absorbeur d'énergie ou vendus séparément et adaptables par un mousqueton à vis

Les connecteurs sont couverts par la norme **EN362**
«Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: Connecteurs».

Les connecteurs en fer ou en acier doivent être protégés contre la corrosion.

Le dispositif d'ancrage

Ancre structurelle - dispositif d'ancrage - point d'ancrage - EPI
Ancre structurelle - EPI

* Ancre structurelle

C'est le point de fixation sur une structure:

«Un (ou plusieurs) élément(s) fixé(s) durablement sur une structure, auquel (auxquels) il est possible d'attacher un dispositif d'ancrage ou un équipement de protection individuelle» (**EN795:1996**)

* Dispositif d'ancrage

«Elément ou série d'éléments ou de composants comportant un point d'ancrage ou des points d'ancrage» (**EN795:1996**)

* Point d'ancrage

«Elément auquel un équipement de protection individuelle peut être attaché après installation du dispositif d'ancrage». (**EN795:1996**).

Le dispositif d'ancrage est couvert par la norme **EN795** «Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: Dispositif d'ancrage».

Différentes classes sont définies dans la norme suivant le type d'ancrage.

- Classe A1** Dispositifs d'ancrage destinés à être fixés sur des surfaces verticales, horizontales et inclinées - EPI
- Classe A2** Dispositifs d'ancrage destinés à être fixés sur des toits inclinés - EPI
- Classe B** Dispositifs d'ancrage provisoires, transportables - EPI
- Classe C** Dispositifs d'ancrage équipés de supports d'assurage flexibles horizontaux - non EPI
- Classe D** Dispositifs d'ancrage équipés de supports d'assurage rigides horizontaux - EPI
- Classe E** Ancres à corps mort - EPI

Des supports d'assurage peuvent exister entre les ancres:
- rail d'assurage ou l'on peut rattacher un EPI
- support d'assurage flexible ou l'on peut rattacher un EPI

Vertisafe®

Autres produits antichute :

- Antichute mobile sur support d'assurage rigide: norme EN353-1

«Sous-système constitué d'un support d'assurage rigide, d'un antichute mobile à blocage automatique qui est solidaire du support d'assurage rigide et d'une longe qui est fixé à l'antichute mobile. Un élément de dissipation d'énergie peut être incorporé à l'antichute mobile, à la longe ou au support d'assurage» (EN363).

* Résistance statique: support d'assurage rigide avec l'antichute mobile monté et la longe: résistance à une force d'au moins 15 kN

* Performance dynamique: avec une masse d'essai de 100kg, la force de freinage ne doit pas dépasser 6kN et la distance d'arrêt ne doit pas dépasser 1,0 m.

- Antichute mobile sur support d'assurage flexible: norme EN353-2

«Sous-système constitué d'un support d'assurage flexible, d'un antichute mobile à blocage automatique qui est solidaire du support d'assurage flexible et d'une longe qui est fixé à l'antichute mobile. Un élément de dissipation d'énergie peut être incorporé à l'antichute mobile, à la longe ou au support d'assurage» (EN363).

* Résistance statique:

- cordes d'assurage: résistance à une force d'au moins 20 kN,

- câbles d'assurage: résistance à une force d'au moins 15 kN

* Performance dynamique: avec une masse d'acier rigide de 100kg, la force de freinage ne doit pas dépasser 6kN et la distance d'arrêt ne doit pas dépasser 3,0 m.

EN360 «Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: **Antichute à rappel automatique**».

Autres normes:

EN365 «Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: Exigences générales pour le mode d'emploi et le marquage».

EN363 «Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: Système d'arrêt des chutes. «Exigences générales pour le mode d'emploi et le marquage»

EN364 «Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur: Système d'arrêt des chutes. Méthodes d'essais. Définie les méthodes d'essais des éléments constituant un EPI contre les chutes de hauteur et les appareillages.

The logo for Vertisafe, featuring the word "Verti" in a blue box and "safe" in orange, with a registered trademark symbol (®) to the right.

Remarque générale: les informations présentées dans ce document ne sont pas exhaustives et peuvent évoluer à tout moment.

Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun engager notre responsabilité.

